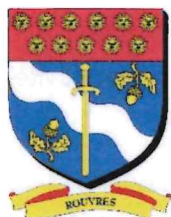


MAIRIE de ROUVRES

Eure-et-Loir



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR

Compte-rendu de la réunion ordinaire du 7 janvier 2026

Nombre de membres du conseil municipal	Nombre de membres en exercice	Nombre de membres ayant pris part au vote
15	15	11
L'an deux mille vingt-six, le sept janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le 3 janvier 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie MILWARD, Maire.		

PRÉSENTS :

Mme Nathalie MILWARD, M. Albert ROUILLARD, Mme Catherine PONSARDIN, Mme Odile MENNESSON, Mme Danièle LARGILLIÈRE, M. Cyril CHESNEL, M. Thierry FERRIÉ, M. Aurélien MAUFRAIS, M. Vincent RAYMOND, M. Hadrien LESUEUR.

ABSENT EXCUSÉ :

M. Christophe LEBON donne pouvoir à M. Odile MENNESSON

ABSENTS :

Madame Caroline DUPOND
Monsieur Jehan LALANDE
Monsieur Jérémie ZARPAS
Madame Alice LIGNEUL

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte.

Monsieur Thierry FERRIÉ a été désigné secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les membres présents approuvent à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre 2025

N° D20260107-01 : Demande d'aide financière au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) 2026 et Amendes de police 2026.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 relatif aux compétences du Conseil Municipal, l'article L.2311-1 relatif au vote et à l'exécution du budget communal ;

VU le règlement d'attribution du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir ;

VU les dispositions du Code de la route, et notamment l'article L.2334-24 du Code général des collectivités territoriales, relatif à la répartition du produit des **amendes de police** pour le financement des opérations destinées à améliorer la sécurité routière ;

CONSIDÉRANT que la commune souhaite réaliser plusieurs opérations d'investissement au cours de l'exercice **2026**, dont certaines peuvent être éligibles à une aide financière du Conseil Départemental au titre du **FDI 2026** et/ou des **amendes de police 2026** ;

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les projets suivants :

- **Priorité 1 : Réhabilitation du logement 2 Grande Rue** dans le chapitre « attractivité et cadre de vie » du règlement 2026 / acquisition et réhabilitation de logements communaux :

PLAN DE FINANCEMENT

Nature des travaux	Montant HT	Taux de subvention FDI	Montant subvention FDI	DETR-DSIL	Auto financement	Taux participation communal
Prestations intellectuelles (AMO, Conseil, audit, DPE...)	36 670 €	30%	11 000 €	11 000 €	14 670 €	
Acquisition immobilière	165 000 €	30%	49 500 €	49 500 €	66 000 €	
Réhabilitation d'un logement communal	326 257 €	30%	97 877 €	97 877 €	130 503 €	
TOTAL	527 927 €	30 % Plafonné à 100 K€	30 000 €	100 000 €	397 927 €	75%

- **Priorité 2 : Création d'un parking, avec assistance AMO, après démolition de granges en ruines et pose d'une clôture et réalisation d'un parking** dans le chapitre « renforcer l'accessibilité à l'école maternelle et à la mairie » du règlement 2026 du FDI.

Le projet comporte la démolition de granges en état de ruines et de murs d'enceinte délabrés (points noirs) de manière à créer un accès et une sortie de parking indépendants du bâti existant, la pose d'une clôture séparative avec le bâti existant et la création d'un parking de 20 places environ pour les parents d'élèves et les usagers de la mairie.

PLAN DE FINANCEMENT

Nature des travaux	Montant HT	Taux de subvention FDI	Montant subvention FDI	Auto financement	Taux participation communal
Assistance à maîtrise d'ouvrage	5 390 €	50%	2 695 €		
Démolition	16 500 €	30%	4 950 €		
Pose de clôture	5 320 €	30%	1 596 €		
Aménagement de 20 places de stationnement	81 960 €	50%	40 980 €		
TOTAL	109 170 €	Plafond : 100 K€	30 000 €	79 488 €	73%

- **Priorité 3 : Enfouissement des réseaux** au hameau des Nonains - tranche 2

PLAN DE FINANCEMENT

Nature des travaux	Montant HT	Taux de subvention FDI	Montant subvention FDI	Auto financement	Taux participation communale
Enfouissement des réseaux TR2 Nonains	39 800 €	30%	11 940 €	27 860 €	70%

- **Priorité 4 : Fourniture et installation d'une pompe à chaleur** à la salle des fêtes Michel LEGRAND :

PLAN DE FINANCEMENT

Nature des travaux	Montant HT	Taux de subvention FDI	Montant subvention FDI	DETR	Auto financement	Taux participation communale
Installation pompe à chaleur salle Michel Legrand	30 318 €	30%	9 095 €	15 159 €	6 064 €	20%

D'autres partenaires financiers pourront être sollicités selon l'éligibilité des projets à d'autres dispositifs d'aide. Le plan de financement finalisé sera joint au dossier de demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : ADOPTE les projets d'investissement tels que présentés ci-dessus et arrête les plans de financement prévisionnels correspondants.

ARTICLE 2 : DÉCIDE de déposer auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) 2026 et/ou des Amendes de police 2026.

ARTICLE 3 : DÉCIDE de solliciter également d'autres partenaires financiers potentiels selon les projets et dispositifs d'aides disponibles.

ARTICLE 4 : S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part des dépenses qui ne serait pas couverte par les subventions.

ARTICLE 5 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la constitution et au dépôt des dossiers de demande de subvention, ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 6 : PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

N° D20260107-02 : Demande d'aides financières au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire préfectorale relative à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;

Vu la circulaire relative à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;

Considérant le projet communal suivant : acquisition d'un logement, rénovation énergétique, réhabilitation, conseil et démolition de dépendances liées à la création d'une entrée indépendante pour le logement à réhabiliter au 2 Grande Rue ;

Considérant que ce projet répond aux priorités définies dans les dispositifs DETR et DSIL ;

Considérant que le coût prévisionnel de l'opération s'élève à **527 927 €** ;

Considérant que la commune souhaite mobiliser l'ensemble des financements publics susceptibles de contribuer à la réalisation de ce projet ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet d'acquisition d'un logement, la rénovation énergétique, les frais de conseil et la réhabilitation du logement situé au 2 Grande Rue pour un montant prévisionnel de 527 927 € ;

ARTICLE 2 : DÉCIDE de solliciter une subvention au titre de la **DETR-DSIL** pour l'année 2026 selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Nature des travaux	Montant HT	Taux de subvention FDI	Montant subvention FDI	DETR-DSIL	Auto financement	Taux auto financement
Prestations intellectuelles (AMO, Conseil, audit, DPE...)	36 670 €	30%*	11 000 €*	11 000 €**	14 670 €	
Acquisition immobilière	165 000 €	30%*	49 500 €*	49 500 €**	66 000 €	
Réhabilitation d'un logement communal	326 257 €	30%*	97 877 €*	97 877 €**	130 503 €	
TOTAL	527 927 €	30 % (*) Plafonné à 100 K€	30 000 €	100 000 € (**) plafond	397 927 €	75%

ARTICLE 3 : DÉCIDE de solliciter d'autres partenaires financiers potentiels ;

ARTICLE 4 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à déposer les dossiers de demande de subventions correspondants et à signer tous documents à venir afférents à ces demandes ;

ARTICLE 5 : PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

INFORMATIONS :

1. Nouveau contrat d'assurances

Le contrat d'assurances de la commune arrivait à échéance le 31 décembre 2025.

Afin d'assurer la continuité de la couverture assurantielle de la collectivité et conformément aux principes de la commande publique, une mise en concurrence a été engagée pour un contrat du 01/01/2026 au 31/12/2029.

À l'issue de l'analyse des offres reçues, il ressort que l'offre présentée par GROUPAMA est économiquement la plus avantageuse, au regard des critères techniques et financiers définis dans la consultation.

Contrat	SMACL par CREDIT AGRICOLE		GROUPAMA	
	Cotisation	Franchise	Cotisation	Franchise
Responsabilité civile	2 687,21 €	- €	6 793,35 €	- €
Individuelle accidents corporels	25,93 €	- €		
Protection juridique	488,40 €	- €		
Protection fonctionnelle	67,77 €	- €		
Dommages aux biens	4 347,11 €	300,00 €		250,00 €
Véhicules à moteur	541,05 €	300,00 €	670,63 €	150,00 €
Auto collaborateurs	443,09 €	- €	461,70 €	- €
TOTAL	8 600,56 €		7 925,68 €	
Économie annuelle :			8%	

L'offre de Groupama comprends en sus la protection du patrimoine, catastrophes naturelles, attentats.

2. Mise en service vidéoprotection

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la finalisation de la mise en service du dispositif de vidéoprotection est en cours.

Certaines caméras sont d'ores et déjà en fonctionnement, tandis que d'autres ne pourront être mises en service qu'à l'issue de l'obtention du Consuel sur 5 points de caméras avant la mise en service.

QUESTIONS DIVERSES :

Sans objet.

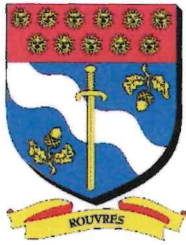
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

Le secrétaire de séance,
Thierry FERRIÉ




Le Maire
Nathalie MILWARD





Commune de ROUVRES
28260

République Française
Département d'EURE-ET-LOIR

FEUILLE D'EMARGEMENTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 janvier 2026

NOM	POUVOIR À	SIGNATURE
MILWARD Nathalie		
ROUILLARD Albert		
DUPOND Caroline		Absente
PONSARDIN Catherine		
CHESNEL Cyril		
FERRIÉ Thierry		
LEBON Christophe	MENNESSON Odile	
RAYMOND VINCENT		
LALANDE Jehan		Absent
MENNESSON Odile		
ZARPAS Jérémie		Absent
LARGILLIÈRE Danièle		
LESUEUR Hadrien		
MAUFRAIS Aurélien		
LIGNEUL Alice		Absente

M. Thierry FERRIÉ. a été désigné secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.